

**LES ANNALES DE L'INSTITUT AGRICOLE  
ET DES SERVICES DE RECHERCHES  
ET D'EXPERIMENTATION AGRICOLES DE L'ALGERIE**

sont servis :

a) *Par abonnement*

par souscription de 1.000 fr. par tome à verser au C.C.P. 330.660, ouvert au nom de l'Agent Comptable Econome de l'Institut Agricole d'Algérie à Maison-Carrée (Alger).

Cet abonnement comprend, en outre, les brochures de vulgarisation éditées par l'Inspection Générale et la Direction de l'Agriculture du Gouvernement Général de l'Algérie, à l'exception des brochures de caractère spécial à diffusion limitée.

b) *Par échange*

Les Annales de l'I.A.A. font l'objet d'échanges avec les publications similaires des Services et Universités Agricoles de France et de l'Etranger.



Ecole Nationale d'Agriculture d'Alger et la baie d'Alger  
Au premier plan : Ferme centrale

L'Institut Agricole d'Algérie, assimilé aux Ecoles Nationales d'Agriculture métropolitaines (GRIGNON, MONTPELLIER et RENNES), par la loi du 22 mai 1946 délivre le diplôme d'*Ingénieur Agricole*.